

SAINT-BRIEUC, LE 11 MARS 2019

## Le réseau **Brev'Car** évolue

Bornes de Recharge Electrique pour Véhicules en Côtes d'Armor



**Plusieurs changements majeurs vont intervenir dans les semaines à venir sur le réseau Brev'Car (Bornes de recharge électrique pour véhicules en Côtes d'Armor), déployé par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22).**

Le SDE 22, et ses homologues du Finistère (SDEF) et d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ont mis en commun leurs réseaux respectifs de bornes de recharge.

Un nouveau service de mobilité a ainsi vu le jour et se nomme



Grâce à un badge unique, le propriétaire d'un véhicule électrique peut désormais accéder aux bornes des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Loire-Atlantique, de Vendée, du Maine-et-Loire et de Mayenne, ainsi que sur le réseau Corri-Door (reste de la France).

**A compter du 1er avril 2019, la recharge d'un véhicule électrique devient payante.**

La tarification est la suivante :



**Pour les abonnés au service Ouest Charge et les paiements par carte bancaire (en Côtes d'Armor) :**

Borne normale/accélérée : 0,20 € TTC par kwh

Borne rapide : 0,30 € TTC par kwh



**Pour les non-abonnés**

(paiement à l'acte par smartphone) :

Borne normale/accélérée : 0,20 € TTC par kwh + 1€ par charge

Borne rapide : 0,30 € TTC /kwh + 1€ par charge



Ce tarif couvre la recharge, ainsi que les services liés, tels que l'assistance, le dépannage et la maintenance ; le suivi de consommation en ligne ; la réservation de points de charge ; les systèmes de gestion d'accès aux bornes (site internet, application mobile et carte bancaire).

Ce service permet également une recharge plus rapide qu'au domicile et permet à des usagers en itinérance d'augmenter leurs rayons de déplacements. Il s'agit d'une offre de recharge complémentaire à celle dont peuvent disposer les particuliers chez eux.

Le SDE 22 ne délivre plus de badge Brev'Car. Les nouvelles demandes de badge Ouest Charge doivent désormais s'effectuer en ligne sur [www.ouestcharge.fr](http://www.ouestcharge.fr)

Le coût d'un nouveau badge est de 10 €.

Les badges Brev'Car existants, ainsi que la carte Korrigo, peuvent toujours être utilisés sur le réseau Ouest Charge. Leurs utilisateurs doivent obligatoirement créer un compte client sur [www.ouestcharge.fr](http://www.ouestcharge.fr) et enregistrer leur badge Brev'Car pour pouvoir continuer à l'utiliser après le 31 mars 2019.

Une application mobile *Ouest Charge* permet aux utilisateurs occasionnels de se connecter aux bornes de recharge.

En Côtes d'Armor uniquement, l'accès aux bornes et le paiement sont possibles par carte bancaire.



### ***Vous avez une question ?***

Un service client est joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :  
tél. 02 57 77 00 66

Contact mail : [service-client@ouest-charge.fr](mailto:service-client@ouest-charge.fr)

Vous pouvez également joindre le SDE 22, au 02 96 01 20 20  
ou envoyer un mail à [sde22@sde22.fr](mailto:sde22@sde22.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site [www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)  
<https://www.sde22.fr/bornes-de-charge-pour-v-icules>

et sur ***[www.ouestcharge.fr](http://www.ouestcharge.fr)***

